



▲ Minister G. Normand and Minister E. Bulmahn at the BMBF's Berlin offices, for official talks on 25 April 2001

▲ Le Secrétaire d'État canadien aux Sciences, à la Recherche et au Développement, G. Normand, et la ministre allemande de l'Éducation et de la Recherche, E. Bulmahn, au BMBF, à l'occasion d'entretiens officiels le 25 avril 2001 à Berlin

tention to support, in line with their respective legislation, research cooperation founded on the basis of equality, reciprocity and mutual advantage.

Since the expression of that intent in 1971, we have been witness to cooperation in almost all fields of the natural sciences and technology. This cooperation consists fundamentally of information exchange, joint symposia and conferences, shared projects and exchanges of scientists, carried out in applied research and in joint R&D on new technological processes.

The governmental agreement sees the Joint Commission for Scientific-Technological Cooperation as the means of coordinating all this. It consists of representatives of the responsible institutions, such as government agencies and research centres. The Commission began its work in 1972. At their biennial meetings, the members of the Joint Commission set forth information on current re-

bien à la coopération en recherche appliquée qu'au développement, en commun, de nouvelles technologies.

L'Accord prévoyait la création d'une Commission mixte en guise d'organe de coordination. Entrée en fonction en 1972, cette commission se compose de représentants des institutions concernées – entre autres, organes gouvernementaux et centres de recherche. Elle siège tous les deux ans. Au cours de ces séances, ses membres discutent des tendances et stratégies actuelles en matière de politique de la recherche, ainsi que de l'état d'avancement des travaux de coopération. Ils tentent également d'éliminer les difficultés qui se présentent et, surtout, ils stimulent la coopération dans de nouveaux domaines et encouragent de nouveaux projets. Des représentants de chaque gouvernement se rencontrent entre ces séances bisannuelles pour évaluer l'état d'avancement de la coopération et en discuter.

Du côté allemand, cette coopération relève du Bundesministerium für Bildung und Forschung (BMBF). Voici quels sont les principaux instruments auxquels ce ministère a recours pour stimuler la coopération scientifique et technique:

- ses programmes spécialisés [*Fachprogramme*] et ceux d'autres ministères, qui permettent la participation de partenaires étrangers à des projets de recherche, et
- des mesures ou actions spéciales [*Sondermaßnahmen*] pour la mise en route de projets de coopération scientifique et technique bilatéraux qui prévoient une division des tâches et sont réalisés, lors de séjours de recherche, dans les installations de recherche de l'autre partie (financement des frais de déplacement) ; c'est le Bundesministerium für Verbraucherschutz, Ernährung und Landwirtschaft (BMVEL) qui est chargé de la recherche agricole et forestière.